



ÉPHÉMÉRIDES de la Congrégation de la Mission

16 avril

En 1827, de Paris, Mgr de Quélen adresse au Pape Léon XII une supplique au sujet du projet qu'il a conçu de faire transférer solennellement les reliques de notre Bienheureux Père dans la chapelle, récemment construite, de la Maison-Mère. L'archevêque terminait par cette phrase : «*J'ai dessein de faire cette translation et d'ordonner, à cette occasion, dans la ville de Paris, une neuvaine en l'honneur de saint Vincent de Paul, afin de ranimer la piété des fidèles et le zèle des personnes qui, à son exemple, se dévouent aux oeuvres de la charité chrétienne.*» Les événements politiques retarderont de trois ans l'exécution de ce beau et pieux projet¹.

En 1885, à Rome, un décret de la Congrégation des Rites, déclare saint Vincent de Paul, patron, dans l'Église catholique entière, de toutes les associations de Charité qui viennent de lui, directement ou indirectement de quelque manière que ce soit. Ce décret fut accordé sur le rapport du cardinal Laurenzi. Dans un magistral document, le Prince de l'Église, rappelle que trois cent quatre-vingt-treize évêques et cinq supérieurs généraux de Congrégations religieuses ont sollicité cette extension du patronage de saint Vincent à toutes les oeuvres de la Charité catholique. Le cardinal Laurenzi fait ensuite valoir ce qu'il appelle «*les titres particuliers et caractéristiques de la charité de saint Vincent*». Et l'éminent rapporteur dit expressément : «*..l'art admirable avec lequel saint Vincent sut, par l'assistance corporelle, aller aux âmes ; la multiplicité vraiment prodigieuse des oeuvres auxquelles il s'appliqua et donna la vie ; le fait qu'il a été un maître illustre et un législateur prudent dans les oeuvres de charité — la propagation rapide et extraordinaire de ses institutions — la fécondité et la vertu diffusive de son esprit... la vertu salutaire et préservative de ses exemples et de ses institutions contre la contagion des sectes subversives...* », tous ces titres peuvent légitimement faire de saint Vincent le patron des oeuvres de Charité².

En 1929, à Paris, M. Pierre-Joseph Gouault, secrétaire particulier du T. H. Père Verdier, meurt dans la trente-huitième année de son âge. Ancien élève du *Berceau de Saint-Vincent*, il y retourna quand la guerre eut fait des vides dans le corps professoral. Mais au bout de peu de temps, il parut plus apte pour le secrétariat... Un confrère disait de lui : «*Je cherche vainement un défaut en lui ; je ne vois que des qualités.*» Son heureux caractère, sa tendre et solide piété, son admirable discrétion, ses talents de prédicateur faisaient naître les plus belles espérances. Mais sans doute était-il déjà mûr pour la Mission du ciel³.

En 1959, fondation d'une Maison de Charité à Taiwan, tout à fait dans le Nord de l'île. Nos Soeurs viennent des Philippines. Déjà les Lazaristes sont dans l'île : des Chinois (au nombre de 9), des Hollandais (une vingtaine) et des Américains (une quinzaine). Deux autres Maisons de Filles de la Charité vont suivre la première, l'une à Chou-Teng et l'autre à Tainan. (R)

En 1972, érection de la Province des Iles Canaries des Filles de la Charité. (R)

1) Rosset : *Vie de M. Étienne*, pp. 38-39.

2) *Annales*, t. 50, pp. 321-333.

3) *Annales*, t. 94, pp. 571-575.